

LA SOUFFRANCE ANIMALE, FACE MASQUÉE DE LA PROTECTION AUX XIX^E-XX^E SIÈCLES

Éric Baratay

Volume 24, numéro 1, 2011

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1068301ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1068301ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de droit international

ISSN

0828-9999 (imprimé)

2561-6994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Baratay, É. (2011). LA SOUFFRANCE ANIMALE, FACE MASQUÉE DE LA PROTECTION AUX XIX^E-XX^E SIÈCLES. *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, 24(1), 197–216. <https://doi.org/10.7202/1068301ar>

Résumé de l'article

L'article revient sur deux aspects admis depuis trente ans sur l'histoire de la protection animale en France : le peu d'intérêt pour la souffrance animale elle-même pendant longtemps; une longue focalisation sur des arguments humains, politiques et culturels, avant que le sort des animaux ne prenne assez récemment la première place. Une relecture précise des documents du XIX^e siècle montre que l'argument de la souffrance animale est bel et bien présent dès les origines de la protection animale mais qu'il a longtemps une dimension individuelle, non collective, et qu'il est souvent mis en arrière-plan au profit d'arguments plus convenables et plus recevables auprès de l'opinion ou des décideurs politiques. D'autre part, l'importance de la souffrance comme motivation des protecteurs, dès les origines, doit inciter à revoir les analyses à leur égard. Ils ne procèdent pas à de simples projections anthropomorphiques sur des animaux-objets, mais ils sont sensibles aux vécus d'êtres vivants qui sentent, souffrent et réagissent comme les sciences zoologiques le montrent. En croisant histoire, éthologie, sociologie, psychologie, neurobiologie, etc., il faut donner plus de complexité à ces interactions entre des animaux souffrants et des hommes émotonnés, pour mieux les comprendre et mieux appréhender les actions militantes qui en découlent.

LA SOUFFRANCE ANIMALE, FACE MASQUÉE DE LA PROTECTION AUX XIX^E-XX^E SIÈCLES

Éric Baratay*

L'article revient sur deux aspects admis depuis trente ans sur l'histoire de la protection animale en France : le peu d'intérêt pour la souffrance animale elle-même pendant longtemps; une longue focalisation sur des arguments humains, politiques et culturels, avant que le sort des animaux ne prenne assez récemment la première place. Une relecture précise des documents du XIX^e siècle montre que l'argument de la souffrance animale est bel et bien présent dès les origines de la protection animale mais qu'il a longtemps une dimension individuelle, non collective, et qu'il est souvent mis en arrière-plan au profit d'arguments plus convenables et plus recevables auprès de l'opinion ou des décideurs politiques. D'autre part, l'importance de la souffrance comme motivation des protecteurs, dès les origines, doit inciter à revoir les analyses à leur égard. Ils ne procèdent pas à de simples projections anthropomorphiques sur des animaux-objets, mais ils sont sensibles aux vécus d'êtres vivants qui sentent, souffrent et réagissent comme les sciences zoologiques le montrent. En croisant histoire, éthologie, sociologie, psychologie, neurobiologie, etc., il faut donner plus de complexité à ces interactions entre des animaux souffrants et des hommes étonnés, pour mieux les comprendre et mieux appréhender les actions militantes qui en découlent.

This article comes back on two recognized aspects for thirty years in the history of animal protection in France : the long-dated lack of interest towards animal suffering itself; a lengthy focus on human, political and cultural arguments before the fate of animals recently takes first place. A specific re-reading of 19th century documents shows that the argument of animal suffering was really present since the origins of animal protection, but under a non-collective, individual, approach often put in background to the advantage of more conceivable and more receivable arguments for public opinion and political decision-makers. On the other hand, the importance of suffering as a motivation of protectors, since its origin, must incite to review the analyses on the subject. They do not proceed simple anthropomorphic projection on animals as objects, but are sensitive to experiences of living organisms that feel, suffer and react, as zoological sciences showed. Throughout the scope of history, ethnology, sociology, psychology, neurobiology, etc., it is necessary to confer more complexity to these interactions between suffering animals and emotional man to better understand and better seize the activist actions that result from it.

* Éric Baratay, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Lyon, est spécialiste de l'histoire des animaux. Après avoir étudié des représentations (*L'Église et l'animal, France, XVII^e-XX^e siècle*, 1996 ; *Portraits d'animaux*, 2007) et des pratiques humaines (*La Corrida*, 1995 ; *Zoos, histoire des jardins zoologiques en Occident, XVI^e-XX^e siècle*, 1998), il s'est intéressé à la condition des animaux (*Et l'homme créa l'animal, histoire d'une condition*, 2003) et à leur présence dans la société (*La société des animaux, de la Révolution à la Libération*, 2008). Il travaille maintenant sur les vécus, les ressentis, les comportements des bêtes (*Le point de vue animal, une autre version de l'Histoire*, Seuil, 2012) de manière à bâtir une éthologie historique et une histoire éthologique, donc une véritable histoire animale. Il prépare *Les Animaux dans la Grande Guerre, des vécus oubliés* (CNRS Éditions, automne 2013) et, en codirection : *Milou, Idéfix et Cie, le chien en BD*, Karthala, automne 2012.

Depuis l'ouverture, il y a une trentaine d'années, du chantier *Animal*, en grande partie centré sur les relations entre les hommes et les animaux¹, les sciences humaines, surtout l'histoire, l'ethnologie, la sociologie, se sont beaucoup intéressées à la question de la protection, parce qu'elle s'avère centrale en concentrant en elle les sujets du statut accordé aux bêtes, des pratiques humaines à leur égard et des conflits suscités entre les hommes à leur propos². Deux aspects ont surtout retenu l'attention des chercheurs : le mode de recrutement, le profil sociologique et l'idéologie des militants actuels ; la création des premières associations et l'apparition des premières lois de protection.

I. De l'homme à l'animal : l'interprétation commune

En France, un scénario s'est imposé parmi les chercheurs à propos de cette histoire, qui débute au XIX^e siècle avec le concours de l'Institut national de France en 1802 (« Jusqu'à quel point les traitements barbares exercés sur les animaux intéressent-ils la morale publique et conviendrait-il de faire des lois à cet égard ? »)³, la fondation de la Société protectrice des animaux (SPA) en 1845⁴ et le vote de la *Loi du 2 juillet 1850, dite Grammont sur les mauvais traitements envers les animaux domestiques*⁵. Une première époque, allant des décennies 1800 à 1880, aurait privilégié une protection relative, n'avançant quasiment que des motivations humaines, surtout l'utilité économique, des animaux mieux traités travailleraient et produiraient plus, et la morale publique, le respect des animaux permettrait d'adoucir les mœurs des hommes, de réduire la violence entre eux, ce qui aurait conduit à ne s'intéresser qu'aux animaux domestiques utiles. Une seconde période, entre les années 1880 et 1920, aurait vu l'émergence d'une protection plus dénonciatrice, répressive, commençant à mettre en avant le refus de la souffrance animale, mais en concentrant son propos et son action sur le cas des chiens et de leurs maltraitements, des abandons aux vivisections. Enfin, une troisième époque, la nôtre, qu'on fait commencer dans les années 1970-1980 (ce qui laisse dans l'ombre la période 1930-1960, négligée par les historiens concentrés sur le XIX^e siècle et les socio-anthropologues focalisés sur les temps récents), est marquée par un fort renforcement de la motivation animale,

¹ Pour un panorama de la production française, et anglo-saxonne voir Éric Baratay et Jean-Luc Mayaud, « Un champ pour l'histoire : l'animal » (1997) 42:3-4 Cahiers d'histoire 409 [Baratay et Mayaud, « Un champ pour l'histoire »] ; Éric Baratay, « Les socio-anthropologues et les animaux, réflexions d'un historien sur un rapprochement des sciences » (2010) 108:2 Sociétés 9.

² Vanessa Manceron et Marie Roué, « Les animaux de la discorde » (2009) 39:1 Ethnologie française 5.

³ Voir Valentin Pelosse, « Imaginaire social et protection de l'animal. Des amis des bêtes de l'an X au législateur de 1850 (1^{re} partie) » (1981) 21:4 L'Homme 5 [Pelosse, « Imaginaire social, 1^{re} partie »] ; Valentin Pelosse, « Imaginaire social et protection de l'animal. Des amis des bêtes de l'an X au législateur de 1850 (2^e partie) » (1982) 22:1 L'Homme 33 [Pelosse, « Imaginaire social, 2^e partie »].

⁴ Voir Éric Pierre, « Une société sous la Monarchie de Juillet : la S.P.A. Formation, idéologie, sociologie » dans Alain Couret et Frédéric Ogé, dir., *Histoire et animal. Actes du colloque de l'Association Homme, animal et société tenu en mai 1987 à Toulouse (4 volumes)*, Toulouse, Presses de l'Institut d'études politiques, 1989 aux pp. 315-331 [Pierre, « Juillet »].

⁵ Maurice Agulhon, « Le sang des bêtes. Le problème de la protection des animaux en France au XIX^e siècle » (1981) 11:31 *Romantisme* 81 [Agulhon, « Le sang des bêtes »] ; *Loi du 2 juillet 1850, dite Grammont sur les mauvais traitements envers les animaux domestiques*, J.O., 20 août 1944, 299 [Loi Grammont].

notamment du refus de la souffrance, devenue première, voire exclusive au nom de la valeur intrinsèque de ces vivants, et par sa généralisation à tous les animaux, domestiques et sauvages⁶.

Avec ce scénario, nous (les chercheurs) avons conclu que « la souffrance et la mort de l'animal [...] sont rarement abordées directement »⁷ dans les discours de la protection du XIX^e siècle, que celle-ci focalise « non pas sur la souffrance animale proprement dite, mais sur les comportements inconvenants de déviants »⁸, que « la prise en compte de l'intérêt de l'animal n'apparaît pas encore »⁹ lors du vote de la *Loi Grammont* de 1850, etc. J'écris bien *nous* car j'ai fait de même, affirmant que cette première protection ne contestait « ni la domination humaine ni la souffrance utile »¹⁰. Ces citations n'ont évidemment pas pour but de montrer certains du doigt, mais de prouver la diffusion d'une idée devenue commune. Dès lors, la période actuelle apparaît, aux yeux des chercheurs et des partisans ou des adversaires de la cause animale, comme une révolution philosophique fondamentale pour les uns, comme une dangereuse déviation misanthropique pour les autres, un jugement en vogue dans les milieux intellectuels des années 1980-1990 lorsque certains ont commencé à s'intéresser au sujet tout en le traitant d'une manière hâtive, peu sérieuse, condamnant au lieu d'étudier¹¹. Le scénario général a été repris par les chercheurs étrangers travaillant sur la France¹² et il a été développé pour d'autres pays, surtout la Grande-Bretagne et les États-Unis bien étudiés, en insistant notamment sur les motivations humaines de la protection du XIX^e siècle¹³.

⁶ Les deux premières périodes sont bien présentées par Éric Pierre, *Amour des hommes, amour des bêtes. Discours et pratiques protectrices dans la France du XIX^e siècle*, thèse de doctorat en histoire, Université d'Angers, 1998 aux pp. 36-69; 460-488 [non publiée] [Pierre, *Amour*], et Éric Pierre « La zoophilie dans ses rapports à la philanthropie, en France, au XIX^e siècle » (1997) 42:3-4 *Cahiers d'histoire* 655 [Pierre, « Zoophilie »], et les trois périodes par Christophe Traïni, *La cause animale (1820-1980). Essai de sociologie historique*, Paris, Presses universitaires de France, 2011 [Traïni, « Cause animale »] et Christophe Traïni « Les émotions de la cause animale. Histoires affectives et travail militant » (2011) 93:1 *Politix* 69 aux pp. 74-78 [Traïni, « Les émotions de la cause animale »].

⁷ Éric Pierre, « La souffrance des animaux dans les discours des protecteurs français au XIX^e siècle » (1998) 147-148 *Études rurales* 81 à la p. 82 [Pierre, « Souffrance »].

⁸ Traïni, « Les émotions de la cause animale », *supra* note 6 à la p. 74.

⁹ Florence Burgat, « Les habits de la cruauté » dans Boris Cyrulnik, dir., *Si les lions pouvaient parler. Essais sur la condition animale*, Paris, Gallimard, 1998 à la p. 1235 [Boris Cyrulnik, dir.].

¹⁰ Éric Baratay, *Et l'homme créa l'animal. Histoire d'une condition*, Paris, Odile Jacob, 2003 à la p. 354.

¹¹ Paul Yonnet, *Jeux, modes et masses, 1945-1985*, Paris, Gallimard, 1985 à la p. 227; Luc Ferry, *Le Nouvel ordre écologique, l'arbre, l'animal et l'homme*, Paris, Grasset, 1992, à propos duquel Michael Bess affirme qu'il se trompe en tout sur les écologistes français : Michael Bess, *The Light-Green Society, Ecology and Technological Modernity, 1960-2000 in France*, Chicago, University of Chicago Press, 2003 [Bess, *Light-Green Society*]; Jean-Pierre Digard, *Les Français et leurs animaux*, Paris, Fayard, 1999.

¹² Kathleen Kete, *The Beast in the Boudoir. Petkeeping in Nineteenth-Century Paris*, Berkeley, University of California Press, 1994 aux pp. 5-21.

¹³ Richard D. French, *Antivivisection and Medical Science in Victorian Society*, Princeton, Princeton University Press, 1975; Harriet Ritvo, *The Animal Estate. The English and Other Creatures in the Victorian Age*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 1987.

II. Relisons les textes : une souffrance omniprésente

Mon propos n'est pas de dire que *nous* avons mal lu les acteurs de la protection, leurs écrits disent bien ce qui en a été tiré comme on le verra plus loin, mais que *nous* n'avons pas tout lu ou tout retenu, notamment pour la protection du XIX^e siècle. Je m'en suis aperçu récemment en relisant, pour de nouveaux travaux¹⁴, les mémoires du concours de 1802 et les débats parlementaires de 1850, que j'avais pourtant étudiés vingt ans plus tôt, mais en retenant seulement les caractéristiques évoquées plus haut¹⁵. À ma surprise, m'étant persuadé du scénario commun, l'argument de la souffrance animale est déjà très présent dans ces documents. Les vingt-huit mémoires manuscrits de 1802 évoquent explicitement cet aspect à travers de multiples cas concrets que les auteurs disent avoir rencontrés : l'un évoque un chien battu par son maître dans une rue à Paris, « les flancs brisés, la langue pendante »¹⁶, qui « vomissait le sang »¹⁷ ; un autre se rappelle les chevaux de guerre « mourant de soif et de fatigues, de faim, de froid, maltraités par leurs conducteurs, abandonnés volontairement dans leurs blessures »¹⁸ ; l'un aperçut « un veau attaché à un poteau par la patte de derrière, ayant celles de devant libres, et se débattant ainsi avec la mort au milieu des souffrances; ce pauvre animal n'avait sans doute reçu qu'un coup de couteau mal appliqué, qui le laissa plus d'un quart d'heure livré à cette torture »¹⁹ ; un autre vit dans un village un jeu de l'oie suspendue, où il faut trancher sa tête, et les « coups portés au hasard tombent sur les parties les plus sensibles de son corps », « elle tressaille et bondit de douleurs »²⁰ ; etc. Ces récits concernent tous les types d'animaux : les chevaux de trait, de guerre ou d'équitation, les chiens, les bêtes de ferme, les animaux de boucherie et des jeux, les bêtes sauvages, des oiseaux aux tortues en passant par les rats, les insectes, les phoques écorchés vifs dans des « tourments inouïs »²¹.

La présence de la souffrance animale est tout aussi nette lors des débats parlementaires de 1850. Pour justifier la proposition de loi, des députés évoquent des exemples concrets de souffrances. C'est notamment le cas du général Jacques Delmas de Grammont, rapporteur du projet, qui décrit des faits qu'il a vus ou qui lui ont été rapportés : un cheval « exténué de faim », des veaux aux yeux crevés par un boucher pour les empêcher de fuir, un cheval mordu aux naseaux, un autre éventré à coups de couteau, un troisième « horriblement blessé sous le ventre, attelé à une lourde

¹⁴ Éric Baratay, « Une révolution née de la Révolution », dans Martine Lachance, dir., *L'Animal dans la spirale des besoins de l'humain*, Cowansville, Yvon Blais, 2010 aux pp. 43-52, repris dans Éric Baratay, « L'animal sensible, une révolution née de la Révolution » (2010) *Revue semestrielle de droit animalier* 269.

¹⁵ Éric Baratay, *L'Église et l'animal (France, XVII^e-XX^e siècle)*, Paris, Cerf, 1996.

¹⁶ Pelosse, « Imaginaire social, 1^{re} partie » *supra* note 3 à la p. 9.

¹⁷ *Ibid.* à la p. 9.

¹⁸ *Ibid.* à la p. 11.

¹⁹ *Ibid.* à la p. 13.

²⁰ *Ibid.* à la p. 22.

²¹ Les mémoires sont consultables aux archives de l'Institut de France, cote I H. 8 manuscrits. J'ai tiré à dessein les citations de Pelosse, « Imaginaire social » *supra* note 3 aux pp. 9-13, 22 (mémoires 5, 9, 11, 16, 20, 25), car il publie de nombreux, longs et significatifs extraits auxquels je renvoie le lecteur qui voudrait avoir une bonne idée des contenus, l'article étant téléchargeable gratuitement sur <www.revues.org>.

charrette; la sous-ventrière frappant la plaie à chaque cahot, faisait faire un mouvement convulsif au pauvre animal », des veaux arrivant aux abattoirs « la tête pendante », des équidés contraints « à tirer ou à porter des fardeaux qui surpassent leurs forces, et pour les obliger d'avancer, on leur coupe le cuir à virevoltes de lainières », etc. La proposition de loi, qui n'a pas retenu l'attention des chercheurs car elle a été remplacée à la dernière minute par un amendement bien plus vague, ne parlant que de « mauvais traitements », donnait explicitement la priorité à la souffrance animale sur les raisons humaines en détaillant, en son article 3 supprimé dans l'amendement, les faits devant être punis :

1° Les blessures volontaires; 2° Les coups violents et répétés; 3° Le chargement excessif; 4° La privation abusive de nourriture; 5° Les tentatives brutales pour faire relever les animaux abattus sous les fardeaux, sans les dételer ou les décharger; 6° La présence des enfants dans les abattoirs et autres lieux de tuerie; 7° Enfin, l'action de causer, sur la voie publique, des douleurs et des tourments aux animaux, pour leur faire faire des efforts au-dessus de leurs moyens.²²

Les mémoires de 1802 et les débats de 1850 ont le point commun de donner libre cours à des témoignages personnels, presque des confessions. Cependant, la souffrance est tout aussi présente dans des textes publiés, plus pensés, contrôlés, expurgés. C'est le cas du livre d'Henry Blatin, un temps vice-président de la SPA, qui constitue l'ouvrage majeur de la protection en sa première époque. Son titre, *Nos cruautés envers les animaux au détriment de l'hygiène, de la fortune publique et de la morale* (1867), met bien en avant les motifs humains de la protection. Toutefois, le contenu est un ample catalogue des souffrances infligées aux bêtes, surtout les chevaux, mais aussi les chiens, les animaux des jeux et des abattoirs, les oiseaux dénichés, les insectes empalés, les poissons entassés, etc. Chaque page abonde en souffrances et en manières de mourir et donne de multiples indications précises, détaillées, validées par les archives et la littérature de l'époque lorsqu'on veut bien les croiser, par exemple à propos du sort des chiens de fourrière, mal abattus à coups de hache, mal pendus, quelquefois à plusieurs dans le même noeud coulant²³. Au nombre de lignes, la simple et seule volonté de faire cesser les souffrances l'emporte largement sur les mobiles humains et, d'ailleurs, Blatin annonce d'emblée : « Je viens exposer publiquement les faits de sauvagerie peu honorables pour l'espèce humaine : j'espère qu'une fois connus et appréciés, ils paraîtront intolérables chez un peuple civilisé »²⁴. La souffrance se combat pour elle-même.

Autre exemple : les bulletins de la SPA, à vocation pédagogique, voulus policés, argumentés, pondérés, écrits par un groupe et destinés à des groupes (politiques, élites sociales et intellectuelles en tête), mettant en avant tout ce que la protection apporterait en avantages aux hommes et centrés sur les animaux

²² France, *Le Moniteur universel*, 14 juin 1850 aux pp. 2051-2052 [*Le Moniteur universel*, 14 juin 1850]; France, *Le Moniteur universel*, 3 juillet 1850 aux pp. 2267-2269.

²³ Éric Baratay, « Chacun jette son chien. De la fin d'une vie au XIX^e siècle » (2011) 153:3 *Romantisme* 147.

²⁴ Henry Blatin, *Nos cruautés envers les animaux au détriment de l'hygiène, de la fortune publique et de la morale*, Paris, Hachette, 1867 à la p. 1.

domestiques utiles. C'est essentiellement en s'appuyant sur ces écrits que les chercheurs ont construit le scénario commun. Pourtant, le motif de la souffrance est bien présent, dès les premières décennies, comme Éric Pierre, pionnier de cette histoire, l'a noté dans un bel article, mais sans insister : « Derrière cet effacement apparent, la mort et les souffrances de l'animal transparaissent presque toujours, au moins en filigrane »²⁵. Prenons le cas de la *corrida*, dont la SPA s'empare dès les années 1850, lors des premières introductions en France²⁶. Il est vrai qu'au début, les sociétaires ne s'intéressent pas au sort du taureau, et cela a conduit à penser que les raisons de leur opposition n'étaient qu'humaines²⁷. Mais leur négligence vient justement du fait qu'ils croient que l'animal ne reçoit que des piques n'occasionnant pas de blessures profondes, qu'il ne souffre guère à la différence des chevaux éventrés, perdant leurs entrailles sur le sable, hennissant de douleur, qui retiennent leur attention, et celle des *aficionados* de l'époque, allant plus aux arènes pour s'amuser de leur sort que de celui du taureau piqué, estoqué. Peu à peu informés sur ce spectacle nouveau auquel ils n'assistent pas, les sociétaires intègrent le traitement du taureau dès les années 1860, en se convainquant qu'il est tout aussi douloureux, d'autant que l'organisation rapide de *corridas* sans *picador* et sacrifice de chevaux, pour éviter les critiques et les interdictions, permet de centrer l'attention sur les bovins²⁸. Il est possible d'apporter de semblables nuances à propos des premiers statuts de la SPA. Il est vrai que le texte de 1845 n'avance quasiment qu'une argumentation économique et morale. Toutefois, le second, de 1853, précise que la société œuvre à l'amélioration du sort des animaux « dans une pensée de justice, de morale, d'économie bien entendue et d'hygiène publique »²⁹. Trois arguments sont humains, mais le quatrième concerne directement les bêtes et il est placé en tête. Cela ne peut être oublié.

III. Les raisons d'un oubli

Pourtant, nous l'avons fait pour trois raisons majeures. La première vient de nos formations de chercheurs en sciences humaines qui nous ont conduit à survaloriser les arguments humains, même à leur donner l'exclusive au prétexte, inavoué parce qu'inconscient ou évident, qu'il n'y a qu'eux qui intéressent et qui vaillent. Cet aspect est sensible dès les débuts. Dans un article fondamental et

²⁵ Pierre, « Souffrance », *supra* note 7 à la p. 83.

²⁶ Éric Baratay et Élisabeth Hardouin-Fugier, *La Corrida*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995 à la page 50.

²⁷ Christophe Traïni, « Dramaturgie des émotions, traces des sensibilités. Observer et comprendre des manifestations anti-corrida », (2010) 21 *Ethnographiques* à la p. 19, en ligne : <<http://www.ethnographiques.org/Dramaturgie-des-emotions-traces>> [Traïni, « Dramaturgie des émotions »].

²⁸ Baron P. de Lagarde-Montlezun, *Rapport sur la question des combats de taureau*, Paris, Raçon, 1855 aux p. 1-8 et « Bulletin de la SPA », 1855 à la p. 117, pour le dédain; Napoléon Gallois, *Les Curiosités de l'Exposition maritime internationale du Havre*, E. Dentu, 1868, tel que cité par Marc Thorel, *Toros et crinolines. Les corridas au Havre en 1868*, Montpellier, UBTF, 1986 à la p. 34, pour l'intégration. Voir aussi Éric Baratay, « Représentations et métamorphoses de la violence : la corrida en France (1853 à nos jours) » (1997) 602:1 *Revue historique* 489.

²⁹ Tel que cité dans Pierre, « Souffrance », *supra* note 7 à la p. 86.

fondateur, paru en 1981³⁰, Maurice Agulhon s'est penché sur les motivations de la *Loi Grammont* de 1850. Venu au sujet par le biais d'une histoire politique et sociale qu'il avait développée dans les années 1970, il explique le vote de l'Assemblée nationale par la crainte de la violence populaire parisienne, exacerbée depuis la révolution de 1848, et par la volonté de l'endiguer puis de la réduire en réprimant toutes ses manifestations, en moralisant peu à peu les masses. Il en déduit que « le social, sous tous ses aspects, est primordial »³¹ en cette affaire. Pourtant, cette explication n'est pas si évidente à la lecture des débats parlementaires : la révolution de 1848 et les émeutes populaires ne sont jamais évoquées; les députés opposés à la proposition, qui vont obtenir une loi plus vague, désignée à tort comme *Loi Grammont* alors que le général exprime son désaccord, appartiennent à la gauche, mais aussi à la droite qui aurait intérêt à une entreprise de domestication sociale. Cela ne veut pas dire que cette explication est fautive. Maurice Agulhon l'a surtout établie en recourant au contexte général et sa démonstration est assez forte pour penser qu'il y a là une part de vérité. D'ailleurs, la réalité est suffisamment complexe pour ne pas l'amoinrir en ne voulant qu'une explication. Le rôle du chercheur est de montrer clairement cette complexité en évoquant ses diverses facettes, non de l'étriquer avec des lectures exclusives, mais alors souvent focalisées, partielles et partiales, parce que trop souvent conçues par des chapelles idéologiques, des écoles méthodologiques, des disciplines en quête de chasses gardées. Soulignons simplement que cette *interprétation* s'est imposée comme explication alors que la douleur et la souffrance animales, bel et bien évoquées dans les débats, retranscrites noir sur blanc dans les comptes rendus, ont été négligées ou minorées. Pourtant, Maurice Agulhon avait modéré sa thèse en écrivant qu'il « serait abusif de ramener les origines de l'attention à l'animal à la seule perception de ce climat morbide, à la seule phobie d'un sous-prolétariat aux mœurs sanguinaires. Il faudrait aussi évoquer la présence de l'animal dans la vie quotidienne et dans l'affectivité »³². La vie quotidienne, l'affectivité : nous verrons plus loin qu'il s'agit de points déterminants mais ils n'ont guère été relevés.

De son côté, dans un remarquable article paru la même année³³, le sociologue Valentin Pelosse concentrait son analyse des mémoires de 1802 sur leur « imaginaire social », soulignant les sensibilités revendiquées, les dégoûts, les préventions, les représentations de la société, des autres, de la civilisation et de la barbarie, les mesures recommandées par des auteurs tous membres d'une moyenne bourgeoisie lettrée (des juristes, enseignants, médecins, écrivains, etc.) ayant un rôle pédagogique auprès des populations. Depuis, les chercheurs se sont placés dans ce double sillage, étudiant nombre de facettes de la protection animale, comme les imaginaires et la sociologie des acteurs³⁴, l'organisation et l'évolution des associations, les liens avec la philanthropie ou la politique³⁵. Oscillant entre une interprétation dérivée de Michel Foucault, la protection fonctionnant comme une entreprise bourgeoise d'éducation des

³⁰ Agulhon, « Le sang des bêtes », *supra* note 5.

³¹ *Ibid.* à la p. 89.

³² *Ibid.*

³³ Pelosse, « Imaginaire social », *supra* note 3.

³⁴ Pierre, « Juillet », *supra* note 4; Traini, « Émotions de la cause animale », *supra* note 6.

³⁵ Éric Pierre, « Zoophilie », *supra* note 6.

masses populaires, que d'aucuns qualifieraient de répression-domestication³⁶, et une autre, inspirée par Norbert Élias, faisant participer cette action à l'ample, long et profond processus de civilisation vécu par toute la population occidentale³⁷. L'une n'exclut d'ailleurs pas l'autre tant la réalité est constituée de tendances entremêlées jusque dans les individus.

On pourrait faire le même constat avec les travaux anglo-saxons portant sur la Grande-Bretagne et les États-Unis, la recherche dans les autres pays occidentaux étant peu développée sur le sujet. Les chercheurs ont beaucoup travaillé sur l'origine et le recrutement des militants³⁸, le rôle des femmes³⁹, l'évolution des associations et des législations⁴⁰, et, ce qui n'a pas été développé en France mais qui est à faire, sur les liens avec le réformisme social au XIX^e siècle⁴¹, avec les combats des femmes et des droits civils, et de l'écologie au XX^e siècle⁴². En revanche, la souffrance animale comme réalité et comme motivation à l'action a été négligée. Cela ne veut pas dire que rien n'a été vu ni fait nulle part⁴³. En France, l'importance de la souffrance a été évidemment reconnue pour la période récente⁴⁴ et quelquefois pour la protection du XIX^e siècle : des chercheurs ont souligné l'importance de la condition faite aux chevaux pour comprendre les mouvements de protestation contre les sociétés parisiennes de transport⁴⁵ et les campagnes des associations et de la presse contre les compagnies minières⁴⁶. Toutefois, cela n'a pas été développé mais réorienté aussitôt sur des aspects humains, comme dans ce numéro spécial de revue, consacré d'une

³⁶ Éric Pierre, « Réformer les relations entre les hommes et les animaux : fonctions et usages de la loi Grammont en France (1850-1914) » (2007) 31:1 *Déviance et société* 65 à la p. 68.

³⁷ Éric Pierre, « L'hippophagie au secours des classes laborieuses » (2003) 74 *Communications* 177; Christophe Traïni, « Aficionados et opposants à la tauromachie. Les formes plurielles de la civilisation » (2003) 64:16 *Politix* 103.

³⁸ Robert Garner, *Political Animals. Animal Protection Politics in Britain and the United States*, Londres, MacMillan, 1998 [Garner, *Political Animals*].

³⁹ Coral Lansbury, *The Old Brown Dog : Women, Workers and Vivisection in Edwardian England*, Madison, University of Wisconsin Press, 1985.

⁴⁰ Hilda Kean, *Animal Rights : Political and Social Change in Britain Since 1800*, Londres, Reaktion Books, 1998; Diane L. Beers, *For the Prevention of Cruelty : The History and Legacy of Animal Rights Activism in the United States*, Athens, University of Ohio Press, 2006.

⁴¹ James Turner, *Reckoning with the Beast. Animals, Pain and Humanity in the Victorian Mind*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1980.

⁴² Carol J. Adams, *Neither Man Nor Beast. Feminism and the Defense of Animals*, New York, Continuum, 1995; Ted Benton, *Natural Relations: Ecology, Animal Rights and Social Justice*, Londres, Verso, 1993; Marjorie Spiegel, *The Dreaded Comparison. Human and Animal Slavery*, Milwaukee, Mirror Books, 1996; Lora Stone, *The Ideology of Progress, World Culture, and Animal Protection*, Lanham, University Press of America, 2007.

⁴³ Gerald Carson, *Men, Beasts and Gods. A History of Cruelty and Kindness to Animals*, New York, Scribner, 1972.

⁴⁴ Robert Garner, « Le mouvement pour la protection des animaux aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Recrutement, idéologie et stratégie » (2003) 64:16 *Politix* à la p. 85 [Garner, « Mouvement »]. Voir aussi Christophe Traïni, « Des sentiments aux émotions (et vice-versa). Comment devient-on militant de la cause animale? » (2010) 60:2 *Revue française de science politique* 335 [Traïni, « Des sentiments aux émotions »]; Traïni, « Émotions de la cause animale », *supra* note 6.

⁴⁵ Ghislaine Bouchet, *Le cheval à Paris de 1850 à 1914*, Paris, Librairie Droz, 1993 [Bouchet, *Le cheval à Paris*].

⁴⁶ Jean Lorcin, « Le cheval dans les mines du bassin de la Loire : compagnon ou martyr ? » dans *De Pégase à Japeloup, cheval et société. Actes de colloque du Festival de Montbrison tenu du 24 septembre au 2 octobre 1994*, Montbrison, Festival d'histoire, 1995, 201.

manière clairvoyante et anticipatrice à la mort et la mise à mort des animaux, mais focalisé sur les justifications des hommes⁴⁷.

Cela nous conduit à la seconde raison de l'oubli. *Nous* ne savons pas bien lire, analyser, utiliser les textes évoquant la souffrance animale. Car elle est souvent exposée sous la forme d'histoires et de rencontres individuelles, vécues ou rapportées, depuis ce Lozérien évoquant en 1802 sa vue d'un veau agonisant en pleine rue jusqu'au général Grammont parlant, un jour de discussion de sa proposition de loi, d'un cheval abattu dans la rue longeant l'Assemblée nationale⁴⁸. *Nous* avons évacué ces faits de notre grille d'analyse en les considérant comme des anecdotes inutilisables par dédain pour ces récits populaires, au sens du plus grand nombre, semblant relever de l'irrationnel, de l'émotionnel, du spontané, c'est-à-dire de tout ce que le *savant* doit fuir. Cela s'inscrit dans une dévalorisation du savoir commun, menée par les savants depuis le XIX^e siècle pour imposer leurs vocabulaires, leurs récits, leurs savoirs, leurs disciplines. D'autant que, jugées trop ponctuelles, particulières, typiques d'un récit trop individualisé et parcellisé, ces histoires ne semblent pas pouvoir être reliées à du régulier, du permanent, du profond, à des tendances prouvables voire à des lois démontrables, comme toutes les sciences de l'homme ou de la nature le réclament.

Nous savons encore moins lire ces récits du côté des bêtes par manque d'intérêt pour tout ce qui n'est pas humain et par conviction qu'ils ne véhiculent qu'un anthropomorphisme faisant inventer tout ce qui est dit d'elles⁴⁹. Anecdotes anthropomorphiques! La condamnation est sans appel. De fait, lorsqu'ils ont été (rarement) utilisés, ces récits ont été lus par le seul angle culturel. Ainsi, Valentin Pelosse qualifie d'« anecdotes édifiantes »⁵⁰, c'est-à-dire de constructions culturelles véhiculant des morales, les histoires rapportées dans les mémoires de 1802. C'est loin d'être faux mais cette lecture est devenue exclusive avec la mode des analyses culturelles depuis les années 1980, qui a fait prétendre que la réalité n'était plus observable et qu'il ne restait plus que les discours la recouvrant avec leurs imaginaires, qui a donc fait passer l'étude de ceux-là de préalable indispensable en finalité indépassable. Dans notre cas de la protection, la tendance a été fortifiée par le fait que l'on ne voit plus d'animaux souffrir dans les rues depuis l'entre-deux-guerres, avec l'abandon du transport hippomobile, la réduction de l'errance des chiens et la fermeture des abattoirs, ce qui a laissé libre cours aux interprétations strictement humaines.

D'autant que cela a été conforté par le statut attribué aux animaux, et voici la troisième raison de l'oubli. Les chercheurs ont été formés à ne pas faire attention aux capacités des animaux, voire à douter d'elles par une tradition philosophique puis scientifique exacerbée à partir de la « révolution » scientifique du XVII^e siècle, avec sa volonté de décortiquer et de prendre en main la nature, de René Descartes, ôtant

⁴⁷ Anne-Marie Brisebarre, dir., « Mort et mise à mort des animaux » (1998) 147-148 *Études rurales* (numéro spécial).

⁴⁸ Pelosse, « Imaginaire social, 1^{re} partie », *supra* note 3 à la p. 13 ; *Le Moniteur universel*, 14 juin 1850, *supra* note 22 à la p. 2051.

⁴⁹ Zana Bahlig-Pieren et Dennis C. Turner, « Anthropomorphic Interpretations and Ethological Descriptions of Dog and Cat Behavior by Lay People » (1999) 12:4 *Anthrozoös* 205.

⁵⁰ Pelosse, « Imaginaire social, 1^{re} partie », *supra* note 3 à la p. 11.

beaucoup de facultés aux animaux pour que l'homme puisse les tuer sans soupçon de crime, à Claude Bernard refusant de faire attention à leur douleur pour les vivisectionner⁵¹. Cette tendance a été accentuée au XX^e siècle avec le succès, des années 1920 à 1970, des éthologies behavioriste et classique redéployant un cartésianisme scientifique en érigeant l'animal en simple machine biologique⁵², et d'une idéologie de maîtrise de la nature, proclamée aussi bien dans les pays capitalistes que marxistes⁵³. Dans ce contexte, l'animal n'a été perçu par les chercheurs en sciences humaines que comme un prétexte à études et c'est bien ainsi qu'a été édifié le châtiment animal depuis trente ans, où l'on s'est intéressé aux savoirs, aux représentations, aux discours, aux pratiques des hommes, pas aux animaux⁵⁴. On a même pu étudier des pratiques basées sur la souffrance animale, comme l'abattage, la chasse, l'expérimentation, sans parler des bêtes, et l'on a fait de même pour la protection. Partout, les animaux sont envisagés comme des objets transparents sur lesquels s'exerceraient sans conséquence les représentations, les savoirs, les pratiques des humains, ce qui a appauvri le thème pourtant dialectique de l'homme *et* de l'animal, l'a réduit à un pôle unique (l'homme) avec un sens unique (de l'homme vers/sur l'animal), en oubliant ou en écartant une grande part de sa complexité.

IV. La collaboration des acteurs

À *notre* décharge, la focalisation sur les arguments humains a été encouragée par les acteurs de la protection eux-mêmes, du XIX^e siècle à l'entre-deux-guerres. Prenons un seul exemple mais le plus significatif, celui des débats parlementaires de 1850, qui ont l'immense intérêt de faire s'affronter partisans et adversaires de la protection avec une expression libre et spontanée laissant paraître bien plus de choses que la littérature imprimée. Lors de la seconde lecture⁵⁵, le projet de loi est d'emblée critiqué, ce qui oblige un membre de la commission préparatoire du projet de loi et Grammont à le défendre. Or, ils invoquent surtout les mauvais traitements aux animaux en citant ce que Grammont appelle des « faits récents et qui se sont passés ici, sous nos yeux », des « détails qui sont bons ; cela s'est passé en présence de tous les habitants du quartier », c'est-à-dire des anecdotes (celles évoquées plus haut) qui déclenchent l'hilarité sur les bancs, des mouvements et des quolibets : « *Un membre à gauche*. Ce n'est pas une raison de faire une loi (Si! Si!) »; « *Un membre à gauche*. Il faut avoir de la pitié pour les hommes avant d'en avoir pour les animaux! » Le projet semble passer en troisième lecture essentiellement grâce aux interventions favorables

⁵¹ René Descartes, « Lettre à Morus, 5 février 1649 », dans *Oeuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1983 à la p. 1320; Claude Bernard, *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966 à la p. 154. Voir aussi Elisabeth de Fontenay, *Le Silence des bêtes. La philosophie à l'épreuve de l'animalité*, Paris, Fayard, 1998.

⁵² Florence Burgat, *Liberté et inquiétude de la vie animale*, Paris, Éditions Kimé, 2006.

⁵³ Bess, *Light-Green Society*, *supra* note 11 à la partie 1. Dans Bertolt Brecht, *Théâtre complet*, vol. 3, Paris, L'Arche, 1974 à la pièce « Sainte Jeanne des abattoirs », Brecht présente la protection animale comme une ruse des exploités pour mieux opprimer les exploités, puis fait s'accorder patrons et ouvriers sur le fait que les bêtes ne sont que viandes sur pied et futures boîtes de conserve !

⁵⁴ Voir Baratay et Mayaud, « Un champ pour l'histoire » *supra* note 1; Éric Baratay, « *Einleitung. Vom allein handelnden Menschen zum Tier als Akteur und zurück* » (2010) 15 *Histoire des Alpes* 11.

⁵⁵ *Le Moniteur universel*, 14 juin 1850, *supra* note 22 à la p. 2051.

de Victor Schoelcher, membre de la gauche de l'époque, promoteur de l'abolition de l'esclavage en 1848, sociétaire de la SPA depuis sa fondation. Lors de cette lecture, Grammont cite encore quelques « faits [qui] vont justifier [...] l'article 3 », le plus précis sur la souffrance des bêtes. Cela provoque aussitôt des interruptions, des mouvements, et une apostrophe significative : « *Un membre*. Ce n'est pas important. » Elle révèle un refus de la forme, ces histoires convoquant l'émotion et la compassion ne font pas sérieuses dans la culture occidentale lettrée prétendant fonder l'argumentation sur de froides raisons, d'ailleurs Grammont semble considéré par ses pairs comme un bon bougre, mais aussi un refus du fond. À la deuxième lecture, les critiques immédiates avaient porté sur l'expression « mauvais traitements » en soulignant son imprécision, son arbitraire et la possibilité de remettre en cause toutes les pratiques humaines sur l'animal, ce qui bouleverserait l'ordre établi et, indirectement, les « nécessités de notre ordre social ».

Ces oppositions expliquent sans doute qu'à la troisième lecture, et alors que l'opposition s'est préparée et fortifiée, notamment en la personne d'un député de la droite catholique arguant d'une menace sur la sphère privée, la propriété et la liberté individuelle, Grammont passe bien plus de temps à présenter les raisons économiques et surtout morales de la protection qu'à citer des faits de souffrance, en avouant avoir préparé sa défense avec l'aide de la SPA. Ces arguments humains ne déclenchent ni rire, ni moquerie et permettent manifestement l'adoption de la loi mais dans une version édulcorée des mentions « douleurs » et « tourments ». Ces raisons humaines sont d'autant plus acceptables qu'elles rejoignent un discours ancien de modération, apparu chez quelques philosophes de l'Antiquité grecque, comme Pythagore et Plutarque, en partie repris par le christianisme qui a désacralisé les bêtes pour qu'elles ne soient plus des objets de culte et les a matérialisées pour les mettre totalement au service des hommes, mais qui voudrait contrôler (un peu) les pleins pouvoirs de ces derniers pour éviter la montée en eux des passions, des violences, des excès qui s'exerceront un jour contre eux, une conception en partie véhiculée par les philosophes du XVIII^e siècle⁵⁶.

Le rôle donné aux arguments humains dans les débats de 1850 et leur importance dans la SPA résonnent avec l'analyse de Robert Garner⁵⁷, insistant sur le fait que les groupes d'intérêt ont plus de facilité à se constituer et à agir que les groupes liés à une cause, et que, parmi ces derniers, la protection animale, défendant d'autres espèces que l'humaine, critiquée comme nuisant aux intérêts humains, a le plus de difficultés à convaincre, d'où la priorité accordée aux animaux les plus proches des hommes, les plus utiles, et le développement d'arguments humains. Il ne faut pas en conclure que ceux-là ne seraient que des paravents. Les conflits à l'intérieur de la SPA entre les partisans de la première et de la deuxième protection⁵⁸

⁵⁶ Voir Élisabeth de Fontenay, « La Raison du plus fort » dans Plutarque, *Trois traités pour les animaux (morceaux choisis)*, traduit par Amiyot, Paris, P.O.L., 1992; Thierry Gontier, *L'Homme et l'animal, la philosophie antique*, Paris, Presses universitaires de France, 1999; Éric Baratay, « L'anthropocentrisme du christianisme occidental » dans Boris Cyrulnik, dir., *supra* note 9 aux pp. 1428-1449; Jean-Luc Guichet et Jacques Berchtold, dir., « L'animal des Lumières » (2010) 42:1 Dix-huitième siècle, numéro spécial.

⁵⁷ Garner, « Mouvement », *supra* note 44 aux pp. 77-80.

⁵⁸ Pierre, *Amour des hommes*, *supra* note 6 aux pp. 303-373 et 437-460.

montrent bien la réalité et l'importance de ces aspects pour nombre de protecteurs. Encore une fois, gardons la complexité du sujet. À l'inverse, l'argument de la souffrance ne doit pas être évacué même si les protecteurs le minorent, en grande partie parce qu'ils peinent à l'évoquer d'une manière audible.

Cette difficulté persiste longtemps au XX^e siècle. Elle apparaît très bien au Parlement français lors des premiers essais de réforme de la *Loi Grammont* de 1850, désormais jugée insuffisante par les associations de protection. De 1909 à 1938, pas moins de sept projets sont déposés par des députés, des sénateurs et même le ministre de la Justice, Louis Barthou, au nom du président de la République, Armand Fallières, en 1909. À l'époque, les décennies 1900-1910 montrent une forte adhésion à la protection des politiques et des intellectuels⁵⁹, d'où ces quatre projets rien qu'entre 1909 et 1914, dont celui de 1911 présenté par cent vingt-sept sénateurs. De 1909 à 1914, les arguments humains, en fait uniquement moraux, gardent leur importance dans les exposés des motifs, mais une bonne place est faite, presque à égalité, à la souffrance au nom d'une « immense pitié », d'une « compassion » disent les sénateurs en 1911, c'est-à-dire d'une prise en charge assumée de l'aspect animal, qui devient, dans l'entre-deux-guerres, quasiment l'unique motif⁶⁰. Jusqu'à la Grande Guerre, il passe encore par l'évocation de « scènes de la rue » (1909), concernant cette fois des chiens torturés, de plus en plus prioritaires dans la protection. Toutefois, ces récits sont accompagnés d'affirmations sur la nature d'« êtres sensibles » (1909, 1911) des animaux, qui « souffrent » (1911) et doivent être protégés pour cela⁶¹, comme s'il fallait dépasser le niveau déconsidéré des histoires pour accéder au stade apprécié de l'argumentation philosophique. Cela devient systématique dans les propositions d'après-guerre, où l'on n'évoque plus de faits, seulement la capacité à souffrir (1935). Mais cela pose la question du niveau de souffrance tolérable ou non... par les animaux... et pour les hommes. Elle n'est pas évoquée ouvertement mais introduite par la proposition quasi générale de deux niveaux d'infraction et de peine, ce qui établit des seuils : au-dessus de l'acceptable « droit de correction », il y a le « traitement abusif », défini par l'emploi de la violence, et les « sévices exercés avec une violence particulière », entraînant la mutilation ou la mort de l'animal⁶². Apparaît ainsi le désir d'étalonner la souffrance en employant le critère de la dégradation physique, un critère visible, prouvable, donc acceptable. Cependant, son aspect abrupt et rudimentaire, parce que l'on ne sait alors pas mesurer plus finement, et son mélange complexe avec le critère humain de la violence, qu'on hiérarchise aussi avec difficultés, ne convainquent pas les parlementaires, entre autres raisons, puisqu'aucune des propositions ne parvient au vote.

⁵⁹ *Ibid.* à la p. 686.

⁶⁰ France, J.O., Assemblée nationale, Débats parlementaires, Compte rendu intégral, 1909, annexe 2890 aux pp. 168-169 [France, 1909]; France, J.O., Sénat, Débats parlementaires, Compte rendu intégral 1911, annexe 19 aux pp. 24-25, annexe 118 aux pp. 146-147 [France, 1911]; France, J.O., Assemblée nationale, Débats parlementaires, Compte rendu intégral, 1914, annexe 3541 à la p. 1158, annexe 380 à la p. 2047; France, J.O., Assemblée nationale, Débats parlementaires, Compte rendu intégral, 1926, annexe 3214 à la p. 1044; France, J.O., Sénat, Débats parlementaires, Compte rendu intégral, 1935, annexe 663 aux pp. 546-548; France, J.O., Assemblée nationale, Débats parlementaires, Compte rendu intégral, 1938, annexe 4425 à la p. 59.

⁶¹ « Protection de l'animal en tant qu'être sensible ». France, 1909, *supra* note 60 à la p. 168.

⁶² « Sévices exercés avec une violence particulière ». *Ibid.* aux pp. 168-169.

V. Le rôle fondamental de la souffrance

Résumons : la souffrance est évoquée dès 1801 tout en étant longtemps difficile à dire. Pour établir son importance et son rôle dès le XIX^e siècle, il faut d'abord montrer qu'il s'agit bien d'une réalité, pas d'un fantasme peuplant les esprits et les discours, uniquement dû à un changement de sensibilité, contrairement à ce qu'une analyse purement culturelle fait trop facilement croire en n'envisageant pas le versant animal de l'affaire et même pas la totalité du versant humain, par oubli des gestes et des émotions. Il est temps de se rappeler l'une des nuances exprimées par Maurice Agulhon mais guère creusée depuis : le rôle des animaux dans la vie quotidienne. Le point est important car il conduit à souligner trois réalités.

D'abord, une forte évolution de la présence animale. La seconde moitié du XVIII^e siècle et le XIX^e siècle sont marqués par un développement considérable de l'utilisation des animaux domestiques en ville et en campagne, alors qu'elle était bien moindre autrefois, ne serait-ce que par la difficulté à nourrir les bêtes tandis que les disettes régnaient fréquemment parmi les hommes. Cela se traduit par d'importantes augmentations d'effectifs⁶³, notamment pour trois usages. Le trait avec les équidés mais aussi les chiens, plus économiques : ces animaux sont maniés par une population n'ayant ni l'habitude, ni la patience, ne cherchant guère à les comprendre, d'où la multiplication d'accidents avec des chevaux emballés, la vulgarisation de la castration, à vif, douloureuse et souvent mortelle, parce que les nouveaux utilisateurs, vite et mal formés, préfèrent des hongres assagis aux étalons impétueux, et le report d'une violence souvent vécue dans les rapports sociaux, étalée pour les bêtes dans les rues et sur les chemins⁶⁴. L'époque connaît aussi une forte augmentation de la consommation de viande en ville, alors qu'elle avait stagné, voire diminué aux XVII^e-XVIII^e siècles. Elle se traduit par la multiplication des tueries, ensuite nommées abattoirs, situées dans des cours aux portes ouvertes, débordant fréquemment sur la voie publique, dévoilant aux habitants les cris et les fuites des bêtes, leurs agonies à coups de maillet ou de couteau, le sang et les déchets répandus au sol. Cela s'accompagne d'acheminements toujours plus nombreux du bétail, avec leur cortège de coups pour faire avancer plus vite des animaux fatigués par le trajet, peu ou pas nourris ni abreuvés parce qu'ils vont mourir⁶⁵. Dernier exemple : les divertissements, comme le jeu de l'oie, qu'il faut décapiter, ou les combats (de coqs, de chiens, de bovins). Ils passionnaient autrefois l'aristocratie mais elle les a abandonnés au monde populaire et

⁶³ Olivier Zeller, « L'animal dans la ville d'Ancien Régime : Quelques réflexions » (1997) 42:3-4 Cahiers d'histoire 543 aux pp. 551-552 ; Olivier Faure, « Le bétail dans la ville au XIX^e siècle, exclusion ou enfermement ? » (1997) 42:3-4 Cahiers d'histoire 555 aux pp. 556-558 ; Éric Baratay, *La société des animaux, de la Révolution à la Libération*, Paris, La Martinière, 2008 aux pp. 7 et 138.

⁶⁴ Bouchet, *Le Cheval à Paris*, *supra* note 45 ; Daniel Roche et Daniel Reytier, dir., *À cheval ! Écuycers, amazones et cavaliers du XV^e au XIX^e siècle*, Versailles, Association pour l'Académie d'art équestre de Versailles, 2007 ; Jean-Claude Regnault, « La castration du cheval : aspects historiques » (1999) 31 Pratique vétérinaire équine 25.

⁶⁵ Sydney Watts, « Boucherie et hygiène à Paris au XVIII^e siècle » (2004) 51:3 Revue d'histoire moderne et contemporaine 79 à la p. 85 ; Reynald Abad, « Les tueries à Paris sous l'Ancien régime ou pourquoi la capitale n'a pas été dotée d'abattoirs aux XVII^e-XVIII^e siècles » (1998) 17:4 Histoire, économie et sociétés 649 aux pp. 656 et 663-664 ; Pierre Olivier Fanica, *Le lait, la vache et le citoyen du XVII^e au XX^e siècle*, Versailles, Quae, 2008.

ils ont été multipliés à partir de la fin du XVIII^e siècle en conséquence d'un certain enrichissement permettant d'aller voir ces spectacles ou de posséder des bêtes pour en organiser. Il n'est donc pas étonnant que les candidats de 1802, puis la SPA et les promoteurs de la *Loi Grammont* de 1850 aient focalisé leur attention sur ces aspects. Ils réagissent à la multiplication des scènes violentes sur la voie publique du fait de la vulgarisation d'usages.

Évoquer cette violence pose une question de sources. Jusqu'à la première moitié du XX^e siècle, la plupart des témoignages viennent des bourgeoisies urbaines et accusent des milieux populaires comme, par exemple, les cochers. En conséquence, cette violence est souvent minorée, voire niée ou négligée par les historiens, les sociologues, les ethnologues au motif que ces accusations ne seraient que le fruit d'une lutte des classes ou d'une culture doloriste exacerbée de la part des élites, leur faisant noircir, voire inventer le tableau. Évidemment, il y a un jeu social conduisant ces élites à dénoncer les violences des modestes... en oubliant les leurs, telle la chasse à courre. De même, les dénonciations des premières sont amplifiées par leur rejet croissant de la violence physique, alors que les seconds l'utilisent encore comme un mode de relation aux autres, pas seulement aux animaux⁶⁶. Cela ne doit pas conduire à nier ou à oublier le phénomène sous prétexte qu'il est noyé dans la subjectivité, comme il ne faut pas prendre le déséquilibre des témoignages pour la preuve d'un clivage social. La violence n'est pas absente des milieux bourgeois bien qu'ils en parlent peu. À l'inverse, elle est réprouvée par des modestes lorsqu'ils ne partagent pas ou plus les valeurs et les manières qui l'accompagnent. Il faut dépasser le schématique clivage social au profit d'un clivage de sensibilités personnelles, que l'on verra plus loin. D'ailleurs, ce dernier est sans cesse pris en compte par les contemporains quand, par exemple, les compagnies de transport cherchent et trouvent des conducteurs « bons » avec les chevaux pour améliorer les rendements.

Cela amène à souligner une deuxième réalité, celle de la douleur et de la souffrance chez les animaux, en particulier les mammifères concernés par la protection. Le fait a souvent été mis en doute ou minimisé par les savants et les techniciens, en particulier au XX^e siècle alors que l'on transforme les animaux en machine à produire. Pourtant, le ressenti de la douleur a été démontré pour les mammifères puis les oiseaux au XX^e siècle, pour des reptiles à la fin des années 1990, des poissons, des mollusques et des crustacés dans les années 2000. Il est même reconnu et traité, depuis une vingtaine d'années, non seulement par la médecine vétérinaire pour mieux soigner les animaux de compagnie⁶⁷, mais aussi par la zootechnie pour améliorer le bien-être et les performances des bestiaux⁶⁸. Il a été démontré qu'il ne s'agissait pas de la simple réaction réflexe inconsciente

⁶⁶ Alain Corbin, *Le village des cannibales*, Paris, Aubier, 1992 aux pp. 121-139; Frédéric Chauvaud, *De Pierre Rivière à Landru, la violence apprivoisée au XIX^e siècle*, Turnhout, Brepols, 1991 aux pp. 241-247; Frédéric Chauvaud, *Les passions villageoises au XIX^e siècle : les émotions rurales dans les pays de Beauce, du Hurepoix et du Mantois*, Paris, Publisud, 1995; Frédéric Chauvaud, dir., *Corps saccagés : une histoire des violences corporelles du siècle des Lumières à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009.

⁶⁷ Éric Troncy et Béatrice Langevin, *Analgésie des carnivores domestiques*, Maison Alford, Édition du Point Vétérinaire, 2001; Philippe Devienne, *Les animaux souffrent-ils?*, Paris, Éditions Le Pommier, 2008.

(nociception), présente chez tous les animaux y compris l'homme, mais bien de douleurs, et que des anatomies et des physiologies très diverses pouvaient assurer ce ressenti douloureux. La proximité physiologique des chevaux, chiens et bovins avec l'homme, notamment la présence d'un néocortex et d'un système de transmission de la douleur, développé, complexe, avec fibres et substances, construit et fonctionnant de la même manière, autorise à dire que leur douleur et leur souffrance sont réelles, semblables et égales en proportion aux humaines⁶⁹. La différence installée dans la précipitation, dans la seconde moitié du XX^e siècle, entre la douleur physique et la souffrance psychologique, pour différencier l'animal de l'homme, n'a évidemment pas tenu longtemps puisque les vertébrés, notamment les mammifères, ressentent des émotions liées à la douleur (peur, angoisse) ou tout à fait indépendantes (ennui, solitude, frustration)⁷⁰, qu'on peut rassembler sous le terme de souffrance. D'ailleurs, les expressions concrètes sont similaires dans leurs dimensions physiologiques (augmentations cardiaque, respiratoire, hormonale; sudation; perte de poids), psychologiques (dépression avec apathie ou agressivité, stéréotypies) et comportementales (retraits, vocalises, postures), même s'il y a évidemment des particularités d'espèce, comme les narines et les pupilles dilatées du cheval ou le cou rentré du chien⁷¹.

Or, troisième réalité, en étudiant attentivement les anecdotes dénigrées, en faisant attention aux brutalités exercées, en les analysant du côté des bêtes, il apparaît que les coups décrits ne sont pas inventés parce qu'ils ne sont pas donnés au hasard. Ainsi, dans les exemples de Grammont, les cochers frappent les flancs, le ventre, le crâne, les naseaux, c'est-à-dire les parties les plus sensibles de l'animal, pour faire réagir, obéir. Ces exemples montrent que les hommes savent comment procéder pour faire souffrir, que tous perçoivent les signes de la douleur, qu'ils la donnent ou qu'ils la rapportent. Grammont, cavalier expérimenté, sait estimer l'état d'un cheval abattu près de la chambre (« l'œil encore bon ») et il connaît les conséquences des coups (« la mort est quelquefois instantanée, souvent consécutive, par suite de la lésion des vertèbres cervicales ») ou des efforts surchevalins (l'attaque foudroyante). Beaucoup n'ont pas cette connaissance mais les candidats de 1802, par exemple, décrivent assez bien les conséquences animales des brutalités évoquées, d'autant qu'ils ont la conviction, maintenant prouvée, que les « quadrupèdes domestiques [...] manifestent

⁶⁸ Neville Gregory, *Physiological and Behaviour of Animal Suffering*, Oxford, Blackwell Publishing, 2004; Marian Stamp Dawkins, *Animal Suffering: The Science of Animal Welfare*, Londres, Chapman and Hall, 1998.

⁶⁹ Georges Chapoutier, « La douleur : des animaux à l'homme » dans Thierry Auffret Van der Kamp et Jean-Claude Nouët, dir., *Homme et animal : de la douleur à la cruauté*, Paris, L'Harmattan, 2008, 25 aux pp. 30-37 ; Dalila Bovet, « Comment reconnaissons-nous et interprétons-nous les signes extérieurs de la douleur ou de la souffrance des animaux? » dans *ibid.*, 47 aux pp. 48-49 et 59; Aurélie Branchereau, *Évaluation de la douleur et de l'hyperalgésie chez le bovin*, Thèse vétérinaire, Université de Nantes, 2008 [non publiée]; Caroline Jacques, *La douleur chez le cheval*, Thèse vétérinaire, Université de Lyon, 2001 [non publiée].

⁷⁰ Marc Bekoff, *The Emotional Lives of Animals : A Leading Scientist explore Animal : Joy, Sorrow and Empathy and Why They Matter*, traduit par Nicolas Waguët, Novato, New World Library, 2007 ; Paris, Payot, 2009.

⁷¹ René Misslin, *Le comportement de douleur : une étude pluridisciplinaire*, Paris, Publibook, 2007; Jean-Luc Guichet, dir., *Douleur animale, douleur humaine*, Versailles, Quae, 2010.

leurs souffrances par les mêmes signes que nous exprimons les nôtres »⁷². Autrement dit, les protecteurs du XIX^e siècle évoquent des faits qui ne comportent pas seulement un mauvais exemple, moral ou économique, pour l'homme, mais aussi et bel et bien une souffrance animale.

Cela oblige à changer la teneur des interprétations à son égard. Si on tient compte de la situation nouvelle des animaux à cette époque, de leur nature souffrante et de leur condition vécue, on ne peut se contenter de la seule analyse culturelle, qui tend à ne considérer le discours sur le refus de la souffrance que comme le simple fruit d'un changement de sensibilités à propos d'objets passifs, au gré finalement de caprices humains, les histoires évoquées n'étant que de simples rhétoriques, de pures constructions. Il y a, au contraire, un désir de voir et de dire une réalité souvent occultée pour satisfaire les intérêts humains, à propos d'un acteur réagissant et agissant. Que cette réalité soit lue par le biais d'une culture et d'un anthropomorphisme variables selon les auteurs est évident mais cela reste une réalité et il reste une volonté de voir. Il faut alors se demander, non pas pourquoi les protecteurs voient la souffrance, et pas les autres, car tout porte à penser que beaucoup la voient aussi. Pourquoi elle est acceptée par la plupart, voire niée par quelques-uns, et, à l'inverse, désormais dénoncée par certains ? La souffrance animale apparaît normale à beaucoup, sans conséquence morale, alors qu'elle est insupportable, physiquement et émotionnellement, pour les protecteurs, devenus sensibles à cette réalité : l'« homme sensible [...] sent la douleur dont il est le témoin » résume très bien un candidat en 1802⁷³. Il y a bien là une dimension culturelle mais elle est déplacée par rapport à l'interprétation habituelle. Elle semble s'inscrire dans le refus croissant de la souffrance, en priorité pour les hommes, développé parmi les élites. On peut d'ailleurs se demander si la négation assez fréquente de la souffrance animale au XX^e siècle n'est pas, paradoxalement le fruit d'un compromis entre cette tendance et la volonté de transformer les bêtes en machines à produire. Si la souffrance devient intolérable autant la nier pour les animaux que l'on veut encore plus exploiter. C'était déjà la position de Descartes, mais il avait été moqué en son temps parce que ses contemporains reconnaissaient l'existence de la souffrance animale... tout en la trouvant normale.

Une fois acceptée l'idée que les anecdotes du XIX^e siècle sont de vraies histoires avec de vraies souffrances, l'importance de celles-ci dans la motivation de la protection devient évidente mais essentiellement au niveau individuel. Le plus bel exemple est encore celui de Grammont. Ayant vu un cheval s'abattre dans une rue longeant l'Assemblée nationale, il sort, l'examine, constate qu'il est affamé, fait apporter une botte de foin. « Le lendemain, je fis ajouter à la commission l'article concernant la privation abusive de nourriture. » Les mémoires de 1802 sont pleins de témoignages semblables, même si les rédactions ampoulées les portent au ridicule. À la vue des gémissements d'un animal souffrant, écrit un candidat, tout « son intérieur se révolte ... il frémit, ses entrailles sont déchirées, sa poitrine comprimée, ses nerfs

⁷² *Le Moniteur universel*, 14 juin 1850, *supra* note 22 aux pp. 2051 et 2268; Candidat anonyme tel que cité dans Pelosse, « Imaginaire social, 2^e partie », *supra* note 3 à la p. 40.

⁷³ Christian Warmholz, ancien précepteur, tel que cité dans Pelosse, « Imaginaire social, 1^{re} partie », *supra* note 3 à la p. 9.

resserrés, et son sang glacé dans ses veines; en proie à une agitation cruelle, il étend son bras, il avance son pied, l'indignation brille dans ses yeux, la menace arme son front, ses lèvres articulent à demi une promesse sacrée, tout annonce en lui l'horreur, la haine, la résistance aux bourreaux et le secours à l'opprimé ! » Un autre demande : « ne pouvez-vous vous trouver auprès d'un homme qui frappe rudement et mal-à-propos une bête de somme, un chien ou quelque autre bête sans lui faire de vifs reproches ? » Un troisième avoue que, ne « pouvant supporter pareil spectacle » (celui d'un veau égorgé), il « en fit des reproches amers au boucher »⁷⁴. Et c'est bien l'indignation, un « sentiment douloureux » qui leur font prendre la plume pour écrire leurs mémoires, demander l'éducation des hommes, l'adoption d'une législation, la répression des violences.

Souffrances des bêtes, émotions et réactions des hommes. Avec ce dernier point, on rejoint les analyses de sociologues et de politologues à propos de la protection actuelle, notamment celles, pionnières, de Robert Garner aux États-Unis⁷⁵ et celles, en cours, pertinentes, de Christophe Traïni en France. S'appuyant sur l'idée qu'il ne faut pas dissocier les pensées des émotions⁷⁶, que celles-ci ont une fonction adaptative, qu'elles sont plus en harmonie qu'en opposition avec les premières car elles les suscitent souvent et qu'elles jouent un rôle important dans la vie sociale et politique⁷⁷, le second insiste sur l'importance des émotions auprès des militants, des associations, et dans leurs actions, pour la cause animale comme pour d'autres⁷⁸. Le recours aux neurosciences pour comprendre la production individuelle de l'émotion (définie comme l'action expressive d'un sentiment, c'est-à-dire d'un état corporel, créé par une réaction affective suscitée par une perception sensorielle immédiate ou un souvenir) le conduit à souligner le rôle essentiel, pour le passage au militantisme, de chocs émotionnels, moraux, que les militants actuels de la protection évoquent sous la forme de multiples histoires d'animaux souffrants, qu'ils ont rencontrés, vues, entendues. Ces événements déclenchent des chocs parce qu'ils interviennent dans des biographies humaines adaptées, préparées par les itinéraires antérieurs, les expériences sociales, les entourages, les tempéraments, etc.

Or, cette analyse s'avère tout à fait pertinente pour les protecteurs des années 1800-1940, tout aussi enclins, comme nous l'avons vu, à rapporter des expériences individuelles sous la forme de récits, d'anecdotes, dont l'effet moral est tout aussi évident. En plein débat parlementaire de 1850, un député s'écrie :

vous avez dû souvent éprouver un sentiment pénible lorsque vous avez vu
[...] vous avez dû souvent gémir de voir [...] Je le dis parce que je l'ai vu de

⁷⁴ *Le Moniteur universel* 14 juin 1850, *supra* note 22 à la p. 2051 (cet article est supprimé par l'amendement adopté); Christian Warmholz et Dieudonné Malherbe de Liège, tels que cités dans Pelosse, « Imaginaire social, 1^{re} partie », *supra* note 3 aux pp. 13-19.

⁷⁵ Garner, *Political Animals*, *supra* note 38; Garner « Mouvement », *supra* note 44 aux pp. 84-85.

⁷⁶ Patricia Paperman et Ruwen Ogien, dir., *La couleur des pensées. Sentiments, émotions, intentions*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1995.

⁷⁷ Bertrand Rimé, *Le partage social de l'émotion*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005 aux pp 383-386; George E. Marcus, *The Sentimental Citizen : Emotion in Democratic Politics*, University Park, Pennsylvania State University Press, 2002.

⁷⁸ Traïni, « Dramaturgie des émotions », *supra* note 27; Traïni « Des sentiments aux émotions », *supra* note 44; Traïni, « Émotions de la cause animale », *supra* note 6.

mes propres yeux [...] Cela blesse profondément le sentiment public, et je vous assure que, partout où l'on aperçoit ces brutalités, on en est véritablement affecté, on en est affligé [...]⁷⁹

Les mémoires de 1802 sont pleins d'évocations identiques. Un candidat écrit que ce « n'est jamais sans éprouver un sentiment douloureux que je me rappelle avoir vu [...] ». Un autre montre que le choc fait écho longtemps et qu'il incite à agir, au moins en prenant la plume :

[F]rémissiez-vous à la vue d'un bœuf attaché à la porte ou aux fenêtres d'une boucherie ? [L]'idée de l'affreux sort qu'il est prêt à subir est-elle pour vous un tourment ? [V]ous poursuit-elle longtemps et vous oblige-t-elle à déclamer contre les imperfections de notre malheureux monde ?⁸⁰

Même s'il n'a pas développé ce point, Éric Pierre a très tôt noté l'importance de ces chocs pour les membres de la SPA, le bulletin les évoquant fréquemment dans ses nécrologies de sociétaires. Ces chocs ont déclenché l'émotion, souvent l'intervention, tel Henry Blatin se battant avec un charretier, et l'adhésion à l'association⁸¹. On a bien là le facteur « affectivité » qu'avancait Maurice Agulhon et il est important dès les origines. Seulement, il est alors cantonné à une dimension individuelle; c'est la grande différence avec notre époque qui l'a érigé en argument collectif.

Cependant, les analyses par le choc moral pèchent sur un point. Lorsqu'il s'agit d'inventorier ce qui l'a permis, sont avancés des aspects humains, sans nul doute crédibles (l'intérêt et l'amour pour les animaux, l'exigence morale et le refus des discriminations, l'expérience de vulnérabilité, la valorisation de soi), mais pas des aspects animaux comme si l'animal n'était, encore une fois, qu'un objet inerte sur lequel s'exerceraient les passions humaines⁸². De même que le recours aux neurosciences permet d'analyser ce qui se passe du côté de l'homme, un indispensable recours à la physiologie et à l'éthologie doit faire prendre en compte ce qui se produit du côté de l'animal, qui manifeste, notamment les mammifères les plus concernés par la protection, un tempérament, des sentiments, des émotions. Il faut tenir les deux côtés de ce processus reliant une réalité humaine active à une réalité animale tout aussi active. Les textes montrent bien que ce sont les signaux envoyés par les animaux souffrants qui déclenchent les actions des hommes « sensibles », comme s'autoproclament nombre de candidats de 1802 : « Voyez-le cet homme sensible ! [...] Les gémissements de l'animal souffrant sollicitent sa pitié, son œil mourant réclame ses secours, et ses membres tremblants sa protection ! » Évoquant des chevaux attendant leur équarrissage sans être nourris, Grammont ajoute que « [I]l'on a vu de ces animaux vivre pendant neuf jours, faisant entendre les gémissements les plus plaintifs chaque fois qu'ils entendent les pas d'un homme ; [...] Ceci, messieurs, est effroyable. » Pour appuyer une proposition de révision en 1911, un sénateur

⁷⁹ *Le Moniteur universel*, 14 juin 1850, *supra* note 22 à la p. 2051.

⁸⁰ Tels que cités dans Pelosse, « Imaginaire social, 1^{re} partie », *supra* note 3 à la p. 10.

⁸¹ Pierre, « Zoophilie », *supra* note 6 aux pp. 667-668; Pierre, « Souffrance », *supra* note 7 à la p. 89.

⁸² Garner, « Mouvement », *supra* note 44 à la p. 85; Traini, « Émotions de la cause animale », *supra* note 6 à la p. 81.

évoque le cas de chiens enduits d'essence minérale par jeu : « Indignés à la vue des pauvres bêtes atrocement brûlées et se tordant de douleur, les passants avaient fait dresser procès-verbal contre le tortionnaire »⁸³.

VI. Enrichir le scénario

Évidemment, ces histoires à double pôle, d'hommes *et* d'animaux, ne sont rapportées que par les humains, et leurs récits sont travaillés par les filtres psychologiques, culturels, sociaux... de chacun, notamment pour voir et dire la souffrance, exprimer son émotion, étayer des arguments. Il n'empêche qu'il faut revoir le scénario de l'histoire de la protection pour le rendre plus complexe. La souffrance animale est, dès les origines, un mobile et un moteur importants, mais à l'échelle individuelle tandis que ses traductions humaines (le sentiment, l'émotion) sont intériorisées, minorées sur la scène publique pour ne pas s'exposer aux risées et parce qu'elles n'ont pas, dans un contexte culturel valorisant beaucoup moins le moi et ses émotions, l'importance que nous lui donnons depuis les années 1960-1970. Finalement, la souffrance animale tient longtemps un rôle important mais masqué dans la protection, comme dans des histoires, telle la *corrida*, et des lieux, tels les laboratoires, où elle est pourtant officiellement niée ou mise sous le boisseau⁸⁴. En revanche, ce qui évolue bien dans le sens décrit par le scénario commun, ce sont les arguments acceptables sur la scène publique, qui passent peu à peu de l'utilité humaine au respect de l'animal en tant que tel. Encore une fois, cela ne veut pas dire que l'utilité humaine n'est qu'un faux-semblant. Jusqu'à l'entre-deux-guerres, abondent les textes affirmant que la protection est fondée sur deux piliers, humain et animal⁸⁵, et il n'y a pas lieu de mettre en doute leur sincérité. À l'inverse, cela ne veut pas dire que les arguments humains sont les seuls présents dans les dispositifs élaborés par les protecteurs pour sensibiliser et convaincre l'opinion. Ce serait croire que les premiers ont un total contrôle d'eux et qu'ils manient à la perfection une stratégie sociale adaptée aux circonstances. Il y a bien adaptation des discours à ce qui est acceptable, le développement des arguments humains au plus fort de la contestation lors des débats de 1850 le prouve, mais elle est souvent perturbée par les mobiles que l'on essaie de contenir, qui prennent le dessus même si c'est contre-productif, et l'on peut ainsi se demander si les anecdotes de Grammont n'ont pas fait beaucoup pour l'abandon du projet de loi au profit d'un amendement plus vague. Le risque est plus maîtrisé dans les textes imprimés comme le bulletin de la SPA, mais il ne faut pas en conclure que son dispositif de sensibilisation reflète exactement les mobiles d'action.

⁸³ France, 1911, *supra* note 60 à la p. 25; *Le Moniteur universel*, 14 juin 1850, *supra* note 22 à la p. 2268.

⁸⁴ Catherine Rémy, « Un corps sans intériorité ? Un regard ethnographique sur l'expérimentation animale » (2008) 112-113 *Journal des anthropologues* 367; Éric Baratay, « La mort de l'animal, moteur occulté de l'histoire de la corrida », dans Jocelyne Porcher et Carlos Pereira, dir., *Toréer sans la mort?*, Versailles, Quae, 2011, 219.

⁸⁵ *L'Union agricole*, n° 154, 29 mai 1847, tel que cité dans Pierre, « Souffrance », *supra* note 7 à la p. 89; France, 1909, *supra* note 60 à la p. 168.

Finalement, cette histoire de la protection tourne autour de la question, longtemps occultée, du statut de la souffrance animale, les protecteurs ayant eu à résoudre plusieurs problèmes : quelle place lui donner dans le discours officiel, comment la faire passer du rang de mobile personnel à celui d'argument social, comment la dire et la prouver pour la faire accepter ? Dès lors, sa prédominance dans la protection actuelle n'est ni une révolution, ni une déviation, mais l'aboutissement d'une lente maturation à son propos, récemment précipitée par le fait que le discours scientifique a pris en compte cette souffrance, a appris, depuis quinze ou vingt ans, à l'évaluer par divers moyens (notamment les taux de substances dans l'organisme) perçus par tous comme scientifiques, donc à en parler de mieux en mieux avec un langage valorisé, ce qui manquait aux protecteurs d'autrefois.

Terminons par deux réflexions d'historien. Au plan social, il serait logique, historiquement, sans être inéluctable, que cette souffrance *calculée* soit de plus en plus intégrée dans le droit de la protection alors que celui-ci a surtout consisté, jusqu'à présent, à départager des intérêts humains. Au niveau des chercheurs, notre relecture de la protection doit inciter à lancer une histoire de la souffrance animale et de son impact humain, en tenant bien les deux pôles du sujet, l'animal souffrant et l'homme ému, en convoquant la physiologie, l'éthologie, les neurosciences, car une bonne histoire ne se fait pas qu'avec les indispensables sciences humaines mais aussi avec les sciences du vivant, de manière à voir l'évolution des souffrances animales, à comprendre comment elles ont été vues, masquées ou dites, à établir les réactions des hommes... et des bêtes, à préciser les impacts sur les individus, hommes et animaux, et leurs sociétés.